

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 10 JUIN 2015 Feuillet 2015-013

L'an 2015, le 10 Juin, à vingt heures trente,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 03 Juin s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine SOUVAY,  
Maire.

**Membres Présents:** SOUVAY Christine - VINEL Jean-Paul - FERRY Régis -  
CHRISMENT Stéphane - PHILIPPE Véronique - GRANDJEAN Marcelle - MATHIEU  
Nathalie - VAIREL Pierre-Alexandre - MARTIN Stéphane - FESCIA Grégory -  
MANGIN Doriane - HANZO Stéphanie - HERMANN Alain - ORBAN Jean-Louis -  
HEMARD Sandrine

Conformément à l'article L2121.15, Mme GRANDJEAN Marcelle a été nommée  
secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 18 mai, l'ordre du jour de la  
présente réunion sont adoptés à l'unanimité.

### **RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**

Madame le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en  
Mairie, pour lesquelles elle a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :  
-DIA reçue le 19/05/2015 : habitation, 5 Rue des Écoles au lieu-dit « Au Haut Maix», n°  
cadastre AA 181

### **34/2015 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014**

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités  
Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le  
prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la  
clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment  
par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau  
et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.  
**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération  
**DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 18 MAI 2015

Doriane MANGIN est arrivée à 20h50

### 35/2015 TARIFS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT HORS PERISCOLAIRE SESSION D'ETE 2015

Madame le Maire propose d'établir les tarifs en fonction du quotient familial de l'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire de la session d'été qui se déroulera du 27 juillet au 21 août 2015 inclus.

L'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire fonctionnera de 7h30 à 18h30.

Les activités se dérouleront de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Quotient familial	Prix de la semaine. Non allocataire ou sans bons vacances et ne bénéficiant d'aucune aide	
	Semaine sans repas	Semaine avec 4 repas car il y a un pique-nique fourni par les parents
≤ 800	47,00 € TTC	57,00 € TTC
De 801 à 1400	55,00 € TTC	65,00 € TTC
>1400	63,00€ TTC	73,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

-EMET un avis favorable

-AUTORISE le Maire à facturer aux familles à la fin de la session les frais d'inscriptions.

### 36/2015 EMPLOI D'ANIMATEURS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT HORS PERISCOLAIRE SESSION D'ETE 2015.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de prévoir le personnel pour encadrer les enfants inscrits à l'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire d'été du 27 juillet au 21 août 2015 inclus.

Les personnes seront rémunérées par une indemnité journalière en fonction des jours de présence et par rapport au stage de monitorat qu'elles ont effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE le Maire à recruter 5 animateurs (titulaire BAFA, stagiaire BAFA ou aide).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

### 37/2015 TARIFS DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

Madame le Maire propose d'établir les tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires issus de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2015/2016. Elle souhaite que la participation des familles soit de 5,00 € par enfant et par période, sachant qu'une période équivaut aux semaines scolaires entre chaque période de vacances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

-FIXE à 5,00 € par enfant et par période le tarif des Nouvelles Activités Périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 10 JUIN 2015 Feuillet 2015-014

-AUTORISE le Maire à facturer aux familles le montant des inscriptions à la fin de l'année scolaire.

### 38/2015 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE DE BRUYERES

Par courrier en date du 21 mai 2015, le Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères a fixé à 284.18 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de 284.18 € qui sera prélevée à l'article 6554 du budget primitif 2015.

### 39/2015 LOCATION DE CHASSE LOT N°3 SUR LE TERRITOIRE DE MORTAGNE : AUTORISATION DE SIGNATURE A MADAME LE MAIRE DE DOMPIERRE

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que le bail de chasse du lot n°3 situé sur le territoire de Mortagne et pour lequel la commune possède 2.27 hectares sur les 54.52 hectares au total du lot, arrive à échéance le 31 mai 2015. Elle donne lecture des différents courriers et mail de Madame le Maire de Dompierre qui disent que l'actuel locataire ne souhaite plus louer. Plusieurs offres ont été faites par d'autres personnes. Madame le Maire de Dompierre propose que ce soit M. ANCEL Pascal de Bruyères le nouveau locataire avec une offre à 1200 € par an sans indexation. Le nouveau bail serait établi pour une durée de 6 ans soit du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-ACCEPTE la proposition de Monsieur ANCEL Pascal de Bruyères pour 1200 € par an sans indexation

-AUTOTISE Madame le Maire de Dompierre à signer tout document relatif à ce nouveau bail

### 40/2015 MOTION DE SOUTIEN POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC FORESTIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de AYDOILLES réuni en assemblée le 10 Juin 2015, par 2 voix contre, 8 abstentions et 5 voix pour :

-PREND acte du courrier transmis par le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel et décide de ne pas se prononcer sur la motion de soutien.

### 41/2015 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL : MUTUALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

**Le Conseil Municipal,**

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 10 JUIN 2015

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le projet de convention de mutualisation de service et de gestion du service commun relatif à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-4-2,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.422-1, L.422-8, R.423-15, R.423-48,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### **DÉCIDE :**

DE CONFIER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

D'APPROUVER la convention de mutualisation et de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention de mutualisation.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1) Le 09 juin : audience au tribunal administratif de Nancy pour le recours contre le PLU. Le rapporteur public a prononcé le sens de ses conclusions qui conduisent au rejet de la requête demandant l'annulation de la délibération du 17 mars 2014 approuvant le PLU. Le jugement définitif interviendra dans quelques semaines et devrait suivre les conclusions.

2) Un bulletin d'informations va être distribué fin juin dans les boîtes aux lettres

3) Travaux de fauchage réalisés en ce moment dans le village

4) Fleurissement réalisé

5) Vols dans le village (cambriolage de maisons, vols de fleurs, de légumes..)

6) Madame HEMARD demande des nouvelles sur Internet car le débit est de plus en plus ralenti. Madame le Maire répond qu'elle n'en a pas.

7) Les miroirs ont été changés et ils ne sont pas efficaces selon Mesdames HEMARD et MANGIN. Madame le Maire dit que les avis sont partagés.

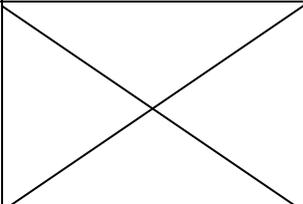
### **ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 10 JUIN 2015**

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
34/2015	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014	Domaine de compétences par thèmes	8.8.4
35/2015	Tarifs pour l'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire session été 2015	Domaines de compétences par thèmes	8.1.3

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU 10 JUIN 2015** Feuillet 2015-015

36/2015	Emploi d'animateurs pour l'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire session été 2015	Fonction publique	4.2
37/2015	Tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires	Domaines de compétences par thèmes	8.1.3
38/2015	Participation financière au Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères	Finances locales	7.6.1
39/2015	Location de chasse lot n°3 sur le territoire de Mortagne : autorisation de signature à madame le Maire de Dompierre	Domaine de compétences par thèmes	8.8.4
40/2015	Motion de soutien pour la défense du service public forestier	Autres domaines de compétences	9.4
41/2015	Communauté d'agglomération d'Épinal : mutualisation des autorisations d'urbanisme	Institutions et vie politique	5.7.7
Questions et informations diverses			

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE**

C.SOUVAY, Maire	J-P VINEL, 1 <sup>ère</sup> Adjoint	R. FERRY, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	S.CHRISMENT, 3 <sup>ème</sup> Adjoint
V. PHILIPPE, 4 <sup>ème</sup> Adjointe	M. GRANDJEAN	N. MATHIEU	P-A VAIREL
S. MARTIN	G.FESCIA	D.MANGIN	S. HANZO
A.HERMANN	J.L. ORBAN	S. HEMARD	

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 10 JUIN 2015

